

**MERcredi**  
**5**  
**JUN**

**CONTRE LA PRÉCARITÉ :**

**TITULARISATION**

**SANS CONDITIONS DE CONCOURS NI DE NATIONALITÉ**

**RASSEMBLEMENT**

éducation  
**Sud**

ORGANISÉ PAR

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**14h30**

**Cité**

**Administrative**

**Place Bonet**

**ALENCON**

**→ POUR LE RÉEMPLOI ET LA TITULARISATION  
DE TOUTES ET TOUS LES PRÉCAIRES**

**→ LE MERCREDI 5 JUIN 2013  
MOBILISONS-NOUS !**

■ Le mercredi 5 juin, la Fédération SUD éducation appelle tous les collègues non-titulaires, titulaires, enseignants, non enseignants à se mobiliser collectivement et à se rassembler devant les rectorats de toutes les académies de France ■ Des délégations demanderont à être reçues ce jour pour évoquer auprès des recteurs

les conditions de travail alarmantes des personnels non-titulaires et peser sur les renouvellements de ces derniers ■ Dans l'Éducation nationale et plus largement dans la fonction publique, même si le gouvernement a changé, le nombre de précaires ne cesse d'augmenter encore et encore ■

**Derrière les discours qui nous disent qu'il faut « refonder l'école », en ce qui concerne l'emploi les chiffres sont sans équivoque : Plus de 170 000 agents non-titulaires travaillent au sein de l'Éducation nationale, ce qui en fait, de loin, le premier employeur de précaires**

- Plus de 70 000 agents contractuels et vacataires (enseignant-e-s/administratifs) qui enchaînent au fil des années les contrats de travail au mépris du code du travail.
- Plus de 55 000 contrats aidés (CUI), embauchés pour 6 ou 10 mois puis remerciés sans avoir pu bénéficier de la moindre formation pourtant prévue par la loi.
- Plus de 50 000 Assistant-e-s d'éducation (AED) travaillant à temps partiels.

Nous ne pouvons-nous contenter de l'actuelle loi prétendant résorber la précarité : la loi Sauvadet du 12 mars 2012 : une loi qui exclut de fait la plupart des contractuel-le-s de l'Éducation nationale : assistant-e-s d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, assistant-e-s pédagogiques..., une loi qui ne concerne en réalité que 17 % de ces non-titulaires et seulement ceux en poste au 31 mars 2011 ! Les conditions d'exercice et de rémunération de ces personnels, qu'ils/elles soient en remplacement ou dès la rentrée sur des postes vacants du fait de la pénurie de personnels titulaires, n'ont cessé de se dégrader.

**ARRÊT DU RECRUTEMENT DE  
TRAVAILLEURS PRÉCAIRES! À TRAVAIL  
ÉGAL, SALAIRE ÉGAL ET STATUT ÉGAL !**

Par ailleurs, les derniers projets ministériels ne se privent pas de créer de nouveaux précaires :

- 500 assistant-e-s de prévention et sécurité (APS) pour des contrats de moins d'un an dans les cadres d'emploi des assistant-e-s d'éducation ;
- 18 000 « emplois d'avenir professeurs » (6 000 par an) en CUI-CAE d'un an renouvelable trois fois ;

**Le statut de fonctionnaire titulaire doit être la norme de l'emploi dans la Fonction Publique (Article 3 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite Loi Le Pors)**

**Toute cette précarité fragilise le service public, toute cette précarité engendre souffrance et pauvreté, toute cette précarité doit cesser !**

**Mobilisons-nous, le mercredi 5 juin devant les Rectorats de nos académies pour réclamer le réemploi et la titularisation de tous les personnels non-titulaires sans conditions de concours ni de nationalité.**

**éducation**  
**SUD**  
**Solidaires**

**WWW.SUDEDUCATION.ORG**